

# **AIDES NON PREVUES**

## **MAIS DISCUTABLES EN COMMISSION PERMANENTE**

---

- Crédits sans intérêts : le bénéficiaire devra accepter un accompagnement budgétaire par un organisme extérieur sauf si la demande résulte d'un « accident de vie »,
- Permis de conduire,
- Cotisation sportive,
- Aide aux vacances,
- Assurance automobile,
- Charges locatives : dettes de loyers, dépôt de garantie, assurance habitation, charges de copropriété, frais de déménagement,
- Maintien de la salubrité publique : prise en charge d'une entreprise de nettoyage avec mise en place d'un service d'aide à domicile en suivant.

*Liste non exhaustive et pourra être enrichie selon les circonstances.*